

Notice sur quelques passages de Frédégaire

Autor(en): **Forel, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde = Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses**

Band (Jahr): **1 (1855-1860)**

Heft 5-4

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-544522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Notice sur quelques passages de Frédégaire.

A Monsieur G. d. W., Président de la Société d'histoire suisse, à Zurich.

Vos indications m'ayant mis sur la voie d'une recherche intéressante, c'est à vous que je veux en rendre compte. Vous avez eu la bonté de me faire connaître, par votre lettre du 30 avril dernier, l'existence d'un ancien manuscrit de Frédégaire qui se trouve à la bibliothèque publique de Berne. Je me suis adressé à notre collègue, M. Albert Jahn, qui m'a d'abord répondu que ce manuscrit n'était point mentionné dans le catalogue de Sinner, mais qui, en suite de nouvelles explications, a fini par le découvrir sous le Nr. 318. Ce philologue distingué a eu l'extrême obligeance de m'envoyer le fac-simile de quelques passages, et j'ai pu me convaincre, par leur examen, que quoique ce manuscrit renferme de nombreux barbarismes, il présente néanmoins des variantes qui ne sont pas sans intérêt.

Le manuscrit de Berne, qui provient de la collection Bongars, ne renferme que les quatre premiers livres et les dix premiers chapitres du livre cinquième. Il se termine par les mots: *ego cum istis non loquor, vita illorum*. Son contenu paraît identique à celui du manuscrit de Londres (Harvey, Nr. 5251), à en juger du moins par quelques extraits que je dois à la complaisance de M. Charles Rieu, conservateur au musée britannique. L'un et l'autre sont fort anciens, c'est à dire du neuvième ou dixième siècle.

Je ne doute pas qu'ils ne soient utilisés pour la prochaine édition de Frédégaire, qui doit, si je ne me trompe, paraître dans les monumenta de Pertz. Mais, en attendant, vous me permettrez d'appeler votre attention sur quelques passages relatifs à Avenches et à la Bourgogne. Vous savez que ces passages ont souvent occupé les critiques, et qu'on en a quelquefois conclu que l'auteur de la chronique était originaire d'Avenches, ou que du moins il y avait séjourné. Peut-être aussi ces passages ont-ils été seulement ajoutés ou interpolés par quelque écrivain qui connaissait cette ville? Quelle que soit l'hypothèse que l'on adopte, ils n'en méritent pas moins un examen tout particulier de la part des historiens Suisses.

I. Reconstruction et embellissement d'Avenches sous les empereurs Vespasien et Titus (de l'an 69 à l'an 81 après J.-C.).

Texte de Canisius, lib. II, cap. 36.

Msc. de Berne, fol. 64. r. et v.

» Vespasianus capitolium ædificavit.
 » Germanos rebellantes superat, et Aven-
 » ticum civitatem ædificari præcipit, a Tito
 » filio suo post expletur, et nobilissima in
 » Gallia Cisalpina efficitur.«

Vespasianus capitolium Romae
 aedificavit. Germanos rebellan-
 tes superat, et Auenticum ciui-
 tatem aedificare precepit a Tito
 filio suo. Post expletur et nobi-
 lissima in Gallilea cisalpina ae-
 dificetur.

et infra

Ibidem, folio 64. v.

» Titus universam Galliam circuevit, et
 » Auentico civitatem, quam pater incepe-
 » rat, explevit, gloriose, eò quod eam di-
 » ligebat, ornavit.«

Titus universam Galileam cir-
 cuiuit. et Auenteco ciuitatem
 quem pater inciperat expleuit.
 et gloriosae eo quod eam dili-
 gebat ornauit.

En lisant ces passages, on est surtout frappé du mot de *Galilea* qui se trouve répété deux fois dans le manuscrit de Berne, et l'on est immédiatement conduit à penser au passage de Fréculphe, qui parle aussi de la Galilée, et qui prétend que Titus avait donné ce surnom au pays d'Avenches, parce qu'il présentait des analogies avec la contrée dans laquelle il avait fait la guerre. Voici le passage de Fréculphe, évêque de Lisieux, écrit, à ce que l'on croit, près d'un siècle après celui de Frédégaire. *Civitatem vero Aventicum, quam pater ejus Vespasianus aedificare coeperat, consummavit, et gloriose ornavit in Gallia Cisalpina. Eandemque regionem stagno adjacentem, propter similitudinem, ut ferunt, Galileae Palestinorum, quam non modico sudore ac sanguine devicerat, Galileam censuit nuncupari.* (Fréculph. T. II, lib. II, cap. 3, apud Bibl. maxim. patrum. T. XIV, p. 1150.)

La comparaison des textes précités porte naturellement à croire, que l'idée exprimée par Fréculphe a été tirée de celle de Frédégaire, dont elle est pour ainsi dire la paraphrase, et l'on ne peut s'empêcher de croire que Fréculphe a été induit en erreur par les mots de *Galilea cisalpina*, qui se trouvaient écrits dans le manuscrit dont il se servait, au lieu de *Gallia cisalpina*. Cette observation, qui présente un caractère frappant de vraisemblance, m'a été suggérée par M. Jahn. Cependant, comme il paraît d'un autre côté, que la contrée d'Avenches présente effectivement quelque similitude avec la Galilée, je ne donne cette opinion que sous bénéfice d'inventaire, et c'est une question sur laquelle je prends la liberté d'appeler la critique des juges compétents.

II. Dévastation d'Avenches sous l'empereur Gallien (de l'an 259 à l'an 268).

Texte de Canisius, lib. II, cap. 40.

»*Gallienus firmatur in imperio. Germani Ravennam venerunt. Alamanni vastatum Aventicum pervenerunt, inaestimabili nocumento et plurimam partem Galliarum vastaverunt, indeque in Italiam transierunt.*«

Ce passage difficile a donné lieu à plusieurs variantes. *Alamanni vastatum Aventicum praeventione vuibili cui nomento.* Bouquet, T. II, p. 462. — *Alamanni vastatum Aventicum praeventione violabili cognomento et plurima parte Galliarum, indeque in Italiam etc.* Codd. Sirmond. et Boherii. Ibidem.

Msc. de Berne, fol. 68 r.

Msc. de Londres.

Gallienus firmatur in Imperio. Germani Rauennam uenerunt. Alamanni uastatum Auenticum praeuentione uobile cognomento et plurima parte Gallearum in Italia transierunt.

Ballienus firmatur in imperio. Germani Rauennam uenerunt. Alamanni uastatum Auenticum preuentione uobile cognomento et plurima parte Gallearum in Italia transierunt.

La variante de Bouquet et celles des manuscrits de Sirmond et de Bohier ne présentent aucun sens intelligible. Celle de Canisius paraît être une supposition moderne destinée à suppléer à l'insuffisance des manuscrits connus. Quant à la variante des manuscrits de Berne et de Londres, elle paraît devoir être lue comme suit: *Alamanni vastarunt Aventicum praeventione nobile cognomento.* Entendue ainsi elle semble de beaucoup préférable aux autres, cependant elle présente encore de l'obscurité, et j'avoue que je serais fort embarrassé pour en proposer une interprétation certaine. Je n'essaierai pas d'indiquer ici les nombreuses interprétations plus

ou moins douteuses auxquelles elle peut donner lieu. Je me bornerai à indiquer celle qui consiste dans l'idée que les Alemanni dévastèrent la ville d'Avenches connue par son noble surnom, ou par le surnom de Noble ¹⁾. Cette interprétation est appuyée par le passage précité du même auteur, dans lequel la ville d'Avenches est caractérisée par l'épithète de *Nobilissima*, et par le passage d'Ammien Marcellin dans lequel la même ville est désignée par les expressions de *non ignobilis*. Il y a là une coïncidence qui semble n'être pas tout à fait accidentelle.

Quoi qu'il en soit, du reste, je crois qu'il y a de l'intérêt à fixer l'attention des historiens sur cette première dévastation d'Avenches à la fin du troisième siècle. Ce fait est en tout conforme aux données générales de l'histoire, et aux observations qui ont été faites sur les monuments de cette ville, qui paraissent présenter deux époques distinctes. Il est d'ailleurs pleinement d'accord avec le langage d'Ammien Marcellin, qui rapporte que vers le milieu du siècle suivant, la ville d'Avenches était à moitié ruinée. »*Habent et Aventicum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem, ut aedificia semirutata nunc quoque demonstrant.*« (Lib. XVI. cap. 11, anno 355.)

III. Je citerai encore un dernier passage relatif à l'invasion des Burgondes, sous l'Empereur Valentinien (anno 373).

Texte de Canisius, lib. II., cap. 46.

»In illo tempore Burgundionum LXXX fere millia, quot nunquam antea nec nominabantur, ad Renum descenderunt, et ibi castra posuerunt, quae Burgo vocitaverunt, et ob hoc nomen acceperunt Burgundiones: ibique nihil aliud praesumebant, nisi quantum praetio ementes a Germanis eorum stipendia accipiebant. Et cum ibidem duobus annis resedissent, per legatos invitati a Romanis vel Gallis qui Lugdunensium provinciae domita Cisalpina ut tributarii publice potuissent renuere: ibique cum uxoribus et liberis visi sunt consedissee.«

Msc. de Berne, fol. 73 r.

Qui superfuerunt in illo tempore Burgundionum octuaginta fere milia, quod nunquam antea nec nominabantur ad Renum descenderunt. Et ibi castra posuerunt. quasi Burgo uocitauerunt. Ob hoc nomine acceperunt Burgundionis. Ibique nisi ¹⁾ aliud nisi quantum praecium ementes a Germanis eorum stipendia accipiebant. Et cum ibidem duos annos resedissent. per licati sunt invitati a Romanis uel Gallis qui Lugdunensium prouintia et Gallia domata et Gallia Cesalpina commanebant ut tributarii publice potuissent rennuere. Ibi cum uxoribus et liberis uisi sunt consedissee.

Ce dernier texte, quoique inférieur sur plusieurs points à celui de Canisius, peut cependant fournir quelques améliorations. La fin du passage doit probablement être lue: *et cum ibidem duos annos resedissent, per legatos sunt invitati a Romanis vel Gallis, qui Lugdunensium provincia et Gallia Comata et Gallia Cisalpina commanebant, ut tributarii publice potuissent renuere etc.* L'expression de Gallia comata qui se trouve ici mérite d'être notée, et l'ensemble du passage a une grande importance historique, car il nous fait connaître ce qu'il y a eu de tout à fait spécial dans l'invasion des Burgondes, qui furent appelés ou invités par les habitants du pays.

En somme, la courte discussion à laquelle je viens de me livrer est bien aride, bien incomplète, et il est évident qu'elle ne pourra être éclaircie entièrement qu'après la publication comparée des différents textes de Frédégaire. Mais il n'est pas sans intérêt d'appeler provisoirement l'attention sur les passages que je vous ai cités, et qui résument en quelques mots ce que nous savons d'essentiel sur l'histoire d'Avenches à cette époque. Nous l'avons vue reconstruire sous Vespasien et sous Titus, à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, nous l'avons vue détruite une première fois sous Gallien, à la fin du troisième siècle, et nous avons assisté à l'invasion des Burgondes à la fin du quatrième siècle. Il ne nous restera plus qu'à la voir succomber définitivement sous les coups des Alemanni, l'an 610 après J.-C., et ce sera encore Frédégaire qui nous rapportera ce fait. Mais le manuscrit de Berne s'arrête avant cette partie du récit, et nous n'avons pas de raisons pour nous en occuper ici.

Recevez, etc.

Morges, le 8 septembre 1859.

F. Forel.

1) Le mot de *praeventione* peut être entendu de diverses manières, mais je n'en connais aucune qui soit assez satisfaisante pour mériter d'être mentionnée.

1) nihil, msc. de Londres.

Adamnan's Leben des h. Columba, ein Manuscript der Stadtbibliothek zu Schaffhausen.

Von dem Leben des h. Columba, dem ersten Abte auf der schottischen Insel Hy († 597), das durch seinen Nachfolger Adamnanus, den 9. Abt des Klosters (geb. 624, gest. 704), verfasst wurde, existiren mehrere Manuscripte, unter denen eines, zugleich das wichtigste aller, durch seine Schicksale für den Freund vaterländischer Geschichte von Interesse ist 1).

Es stammt aus dem 8. Jahrhundert, zeigt zwei verschiedene Handschriften, ist unzweifelhaft im westlichen Europa geschrieben und von da, vermuthlich schon frühe im IX. Jahrhundert, nach Deutschland gebracht worden. Die Correction der irischen Orthographie und die Handschrift deuten auf einen Corrector, der nicht aus Irland gebürtig war und in der genannten Zeit lebte. Reichenau, die Augia dives 2)— wo Anfangs des 17. Jahrhunderts das Manuscript durch Stephan White, einen gelehrten Jesuiten Irlands, der auf dem europäischen Continente nach heimatlichen Büchern forschte, entdeckt ward, — war ein von Irländern sehr besuchtes Kloster. Dasselbst bekleidete im J. 842 — 849 der berühmte Walafrid Strabo die Abteswürde, der vorher Decan im Kloster des h. Gallus war, eines Klosters, das ebenfalls irländischer Abkunft ist. Im Anfang des IX. Jahrhunderts zog eine Schaar irischer Pilger nach Deutschland aus, die wahrscheinlich in Folge der Einfälle der Normannen ihre Heimat verliessen; es mochte der Aufbruch aus Hy einer Anzahl Schüler des h. Columba zu derselben Zeit und aus denselben Ursachen Statt gefunden haben.

Ohne Zweifel bestand eine Gemeinschaft der Art zwischen Irland und Deutschland bald nach dem J. 825, wodurch Walafrid Strabo, der den Märtyrertod des heil. Blaithmac erwähnt, mit den Einzelheiten dieses tragischen Ereignisses bekannt